Astaxanthine, canthaxanthine, trizubonsylate, arsenic, sulfure d’hydrogène, acide oxolinique, amoxicyline, ampicillin, azaméthiphos, benzylpénicilline, bronopol, chlortétracycline, cloxacilline, dicloxacilline, diflubenzuron, emamectine benzoate, florfénicol fluméquine, oxacilline, oxytétracycline , pénéthamate, sarafloxacine, somatosalm, sulfamides (tous les), teflubenzuron, tétracycline, thiopental, toschloramide, tricaïne méthanesulfonate, tricaïne mésylate, triméthroprime

De quoi affoler un correcteur d’orthographe mais est-ce que le consommateur s’inquiète?

Le diflubenzuron est un pesticide qui ne dispose pas d’autorisation de mise sur le marché en UE. Il est utilisé en Norvège pour lutter contre le pou de mer. Sur la notice de produit, il est clairement écrit qu’il est « très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets indésirables à long terme pour le milieu aquatique. Ne doit pas être utilisé à moins de 30 m des fossés de drainage, des ruisseaux, des barrages ou de grands plans d’eau ».

un bémol pour l’éthoxyquine: l’UE a enfin fait son travail !

ethoxyquine_UE

…mais les saumons ne proviennent pas tous de l’UE …